



HAL
open science

Gallici gregis consortium. La construction d'un peuple et d'un territoire dans les frontières du royaume de France à la fin du Moyen Âge

Léonard Dauphant

► **To cite this version:**

Léonard Dauphant. Gallici gregis consortium. La construction d'un peuple et d'un territoire dans les frontières du royaume de France à la fin du Moyen Âge. Territorialiser les espaces modernes, XVe-XIXe siècle – seconde session, Gregorio Salinero; Bertrand Haan; Jean-Philippe Priotti; Bertrand Van Ruyambeke, Oct 2019, Florence, Italie. hal-03491698

HAL Id: hal-03491698

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03491698>

Submitted on 5 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gallici gregis consortium. La construction d'un peuple et d'un territoire dans les frontières du royaume de France à la fin du Moyen Âge
Communication à la journée d'études internationale « Territorialiser les espaces modernes. 2 »
Florence, 1^{er} octobre 2019

Qu'est-ce que la France à la fin du Moyen Âge ? Pas une notion cosmographique héritée et pensée comme un cadre intangible, tels que peuvent l'être l'Italie ou l'Espagne. Cette construction politique se forme au cours des 12^e-14^e siècles, et se définit dans le cadre de frontières héritées, celles du traité de partage de Verdun, en 843 : la mer et quatre rivières : Escaut, Meuse, Saône, Rhône, et les Pyrénées à partir du 13^e siècle. Comment ce cadre de la monarchie capétienne, longtemps théorique, voit-il émerger un peuple, le peuple français ? Comment les sujets s'approprient-ils ce territoire ?

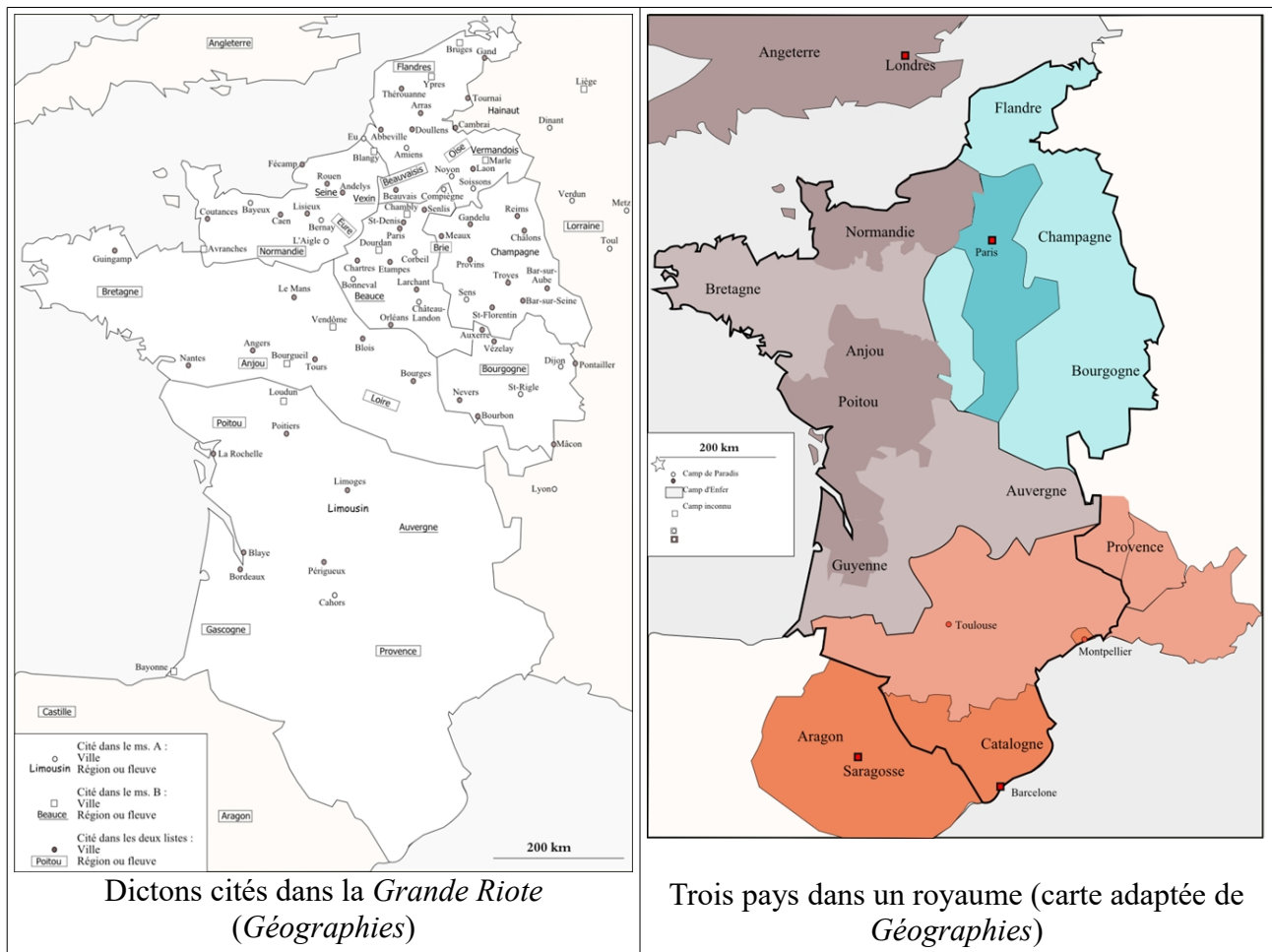
Pour le comprendre, il est d'abord nécessaire de définir les mots. La France n'est pas le royaume de France. Le royaume de France est l'aire de juridiction du roi, définie par les Quatre rivières. La France peut avoir plusieurs sens : le mot désigne un Etat-nation moderne et contemporain, hérité de la fin du Moyen Âge : la question de sa genèse nous occupe ici. Mais le mot désigne aussi une grande région autour de Paris, dans le Bassin parisien. La Gaule désigne la Gaule de César (usage historique), ou encore les pays de langue romane dans la Gaule de César (la Gaule ecclésiastique des grands conciles) ; le mot peut aussi traduire en latin la notion de royaume de France.

1. La France existe-t-elle au XIII^e siècle ?

A partir du 13^e siècle, les Quatre rivières sont un élément de l'action politique des Capétiens. En 1229 : traité de Paris, Blanche de Castille annexe les terres du comte de Toulouse à l'ouest du Rhône seulement. 1258 est conclu le traité de Corbeil, qui permet la paix avec le roi d'Aragon Jacques I^{er}, à qui Saint Louis cède la souveraineté sur la Catalogne. La frontière du royaume est placée sur les Pyrénées. L'année suivante, en 1259, a lieu le traité de Paris : le roi d'Angleterre Henri III reçoit l'Aquitaine en fief. Désormais, tous les grands seigneurs possessionnés dans le royaume de France sont vassaux du roi. On constate une action politique régulière qui vise à faire de ce cadre hérité, théorique, une forme politique légitimante. Mais qu'en pensent les gens ?

Il faut d'abord se demander où sont les frontières les plus significatives. En fait, elles courent au milieu du royaume. La principale est entre nord et sud. Quand G. Duby étudie l'écho de la bataille de Bouvines en 1214, il constate que les gens du Midi ignorent ce qui se passe dans le nord. : les Méridionaux ne s'y intéressent pas. Il conclut sur « l'épaisseur du mur » qui coupe le royaume en deux. Cette frontière culturelle est plus significative au 13^e que celle des Quatre rivières, qui n'est pas encore matérialisée. J'ai étudié la géographie commune dans *Géographie* : un texte comme la *Grande Riote* est fait d'une accumulation de lieux communs, sous forme de dictionnaires géographiques. Par exemple des productions : « Moutarde de Dijon », ou des types humains, souvent satiriques : « les plus sots en Bretagne ». Il permet de reconstituer l'espace mental des habitants de la région parisienne. La mise en cartes permet de dire que les gens du nord ignorent tout ou presque du Midi. Le mur est à deux faces : nord et sud se tournent le dos. Malgré les cartes historiennes qui dessinent le cadre des Quatre rivières, le nord est plus tourné vers l'Angleterre et les Pays-Bas que vers le Midi, et le Midi plus vers l'Espagne et l'Italie que vers le Nord. Cela est

vrai pour les courants migratoires comme pour les relations féodales, politiques et culturelles. Au 13^e siècle, la France n'est donc pas encore le territoire d'un peuple.



On peut en fait poser qu'il y a à cette époque trois pays dans le royaume. Chacun possède son souverain : le roi de France, le roi d'Angleterre, qui est duc de Normandie, le roi d'Aragon, qui est comte de Barcelone. Chacun édifie un empire : l'Empire angevin, mais aussi la Grande Couronne d'Aragon. Aujourd'hui, on a davantage conscience d'un grand dessein politique d'unification transpyrénéenne. Il se trouve que les rois d'Aragon et d'Angleterre sont vaincus par les Capétiens en 1213 à Muret et en 1214 à Bouvines : leurs constructions impériales échouent, dans les limites du royaume de France. Cette forme héritée des partages carolingiens reçoit d'une coup une réalité pratique. Elle était une coquille vide, et aurait pu être remplacée par ces formes nouvelles.

Voici donc trois pays potentiels dans un royaume théorique. Or, entre le 13^e et le 15^e siècle, nous le savons bien, un pays gagne et tente de remplir le royaume : comment ce dessein a-t-il réussi ?

2. Au-delà de la France, le français

Le pays de France, noyau du pouvoir capétien, a des définitions variables, toujours centré sur Paris. Mais autour, on constate qu'existe un cadre de représentation principal, jusqu'au 14^e siècle au moins. Ce cadre est linguistique. L'espace cognitif de la *Grande Rote* correspond à cette aire où l'on parle la langue d'oïl, pas au royaume.

Or la langue d'oïl n'est pas vécue aux 12^e-13^e s. comme une réalité politique. On ne l'appelle pas encore le français : elle est désignée comme « roman » aux 12^e-13^e siècles. Ainsi dans ce roman d'Alexandre, fin 12^e : un personnage est « vêtu comme Français et sut parler roman ». Il y a d'autant moins de confusion que ce n'est pas le même mot. On parle cette langue dans le royaume et en Empire comme langue maternelle et vernaculaire. On la parle dans les îles britanniques et les Pays-Bas flamands comme langue de culture. Le français du 13^e n'appartient pas aux Français ; il est en particulier la langue de culture de l'aristocratie. On peut évoquer l'expression du médiéviste canadien Serge Lusignan : le Français est alors « la langue des rois », de France et d'Angleterre.



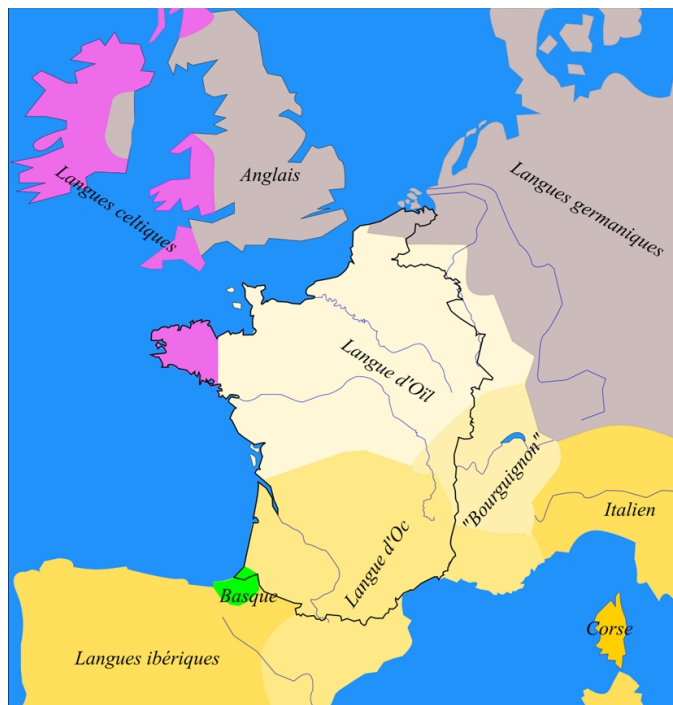
La langue d'oïl à la fin du 14^e siècle :
espace de la langue vernaculaire et espace de la langue de culture

Les gens de France vivent donc dans un cadre linguistique et non national. C'est ce cadre que le médiéviste Thierry Dutour a adopté dans *Sous l'empire du bien*, notion des bonnes gens, issue d'une pensée de sens commun, qui montre être produite et véhiculée par la langue. Il établit ainsi un cadre de valeurs communes, formé par l'espace de la langue d'oïl, en France du nord, dans les Pays-Bas, les Îles britanniques, et jusqu'aux Etats latins d'Orient. Ce monde fonctionne aux XIII^e-XIV^e s.

Rappelons à ce propos le débat entre littéraires sur une éventuelle francophonie médiévale¹. On peut poser que la francophonie a existé avant la France. Le fait est masqué par la cartographie

¹ Nicola Morato et Dirk Schoenaers, *Medieval Francophone Literary Culture Outside France. Essays in the Moving Word*, Turnhout: Brepols, 2018

traditionnelle et échappe souvent aux historiens : les sources françaises ne leur parle que de Paris et de l'Île de France, pas forcément sensibles à ce qui se joue ailleurs. Et nouvelle question, quand passe-t-on d'un cadre linguistique d'oïl à un cadre politique : le royaume ? On peut discuter avec Thierry Dutour sur le XVe siècle : relève-t-il du cadre linguistique ou d'un nouveau cadre national ? Ou encore, appartient aux deux ensembles ?



Les langues vernaculaires parlées aux 14^e et 15^e siècles

3. Du roman au français : l'appropriation d'une langue comme territoire

Un fait majeur est la transformation du terme désignant la langue : le roman devient français. Dès le début du 13^e, le roman est parfois qualifié de « français ». Le terme « français » s'impose lentement, entre 13^e et 14^e siècle. Les conséquences sont lourdes : la langue est identifiée à un peuple, défini par son prince. Cette évolution est difficilement admise par les francophones non français : la langue leur appartient à eux aussi et ils essayent des stratégies pour éviter la dépossession. Certains continuent d'appeler leur langue le roman et l'opposent au français : c'est le cas des locuteurs du picard ou du français d'Angleterre². C'est le cas de Jean Froissart : il rapporte qu'en Angleterre, il discute avec un Anglais qui le prend pour un Français. Froissart, vexé, lui explique qu'il est de la « langue gallique »³. Lors d'une confrontation nationale, le terme est chargé politiquement. Au contraire, Froissart en fait un usage commun dans ses poésies : il y parle en « français ».

2 S. Lusignan, « L'aire du picard au Moyen Âge : espace géographique ou espace politique ? », in Benjamin Fagard, Sophie Prévost, Bernard Combettes et Oliviers Bertrand éd., *Évolutions en français - Études de linguistique diachronique*, Sciences pour la communication n° 86, Berne, 2008, p. 274-276.

3 J. Froissart, *Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XV, p. 144 : « Me vey estrangier et des marches de France (car toutes gens de la langue galicque, de quelle contrée et nation que ils soient, ils les tiennent et reputent pour Francois), si se accointa de moy et je de luy ». A noter que S. Lusignan cite ce passage en l'interprétant différemment : l'Anglais identifierait Froissart comme extérieur au royaume de France, à son accent (*La langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*, Paris : PUF, 2004, p. 222-223), alors que la question est de l'identifier comme originaire d'Outre-Manche.

L'appropriation du français en fait un territoire imaginaire : ce n'est pas un espace linguistique mais l'idée qu'on s'en fait, confondue avec les frontières du royaume. Dans la 2^e moitié du 14^e siècle des gens du pays de France pensent qu'on parle une seule langue romane dans le royaume. Selon Evrard de Conty, érudit de Picardie, on parle trois langues dans le royaume, français, breton et flamand. L'occitan n'est plus une langue à part entière ! Le poète champenois Eustache Deschamps écrit pour sa part une charte humoristique qui décrit un Parlement des menteurs. Il fait la liste des pays qui parlent français et y inclut des provinces où l'on parle occitan et francoprovençal. Pour ces francophones du 14^e siècle, oc et oïl sont une même langue, appelée français, dont l'aire correspond au royaume de France.

Cette idée a des conséquences politiques concrètes. Dans les années 1370, Charles V reconquiert le royaume sur les Anglais. Les soldats ennemis faits prisonniers sont alors triés selon leur langue. Ceux qui parlent anglais sont des ennemis, ils sont rançonnés ou libérés. Mais ceux de « la langue de France » sont des traîtres : ils sont pendus. La langue de France impose un devoir de fidélité. Elle permet de faire le lien entre le peuple et le pouvoir. Le français détermine une catégorie nouvelle par-dessus les fidélités seigneuriales : la naturalité, ce que nous appelons la nationalité, et personne ne peut s'y soustraire. Qui parle français est français et obéit au roi français. La France est devenue un fait de l'ordre de la nature.

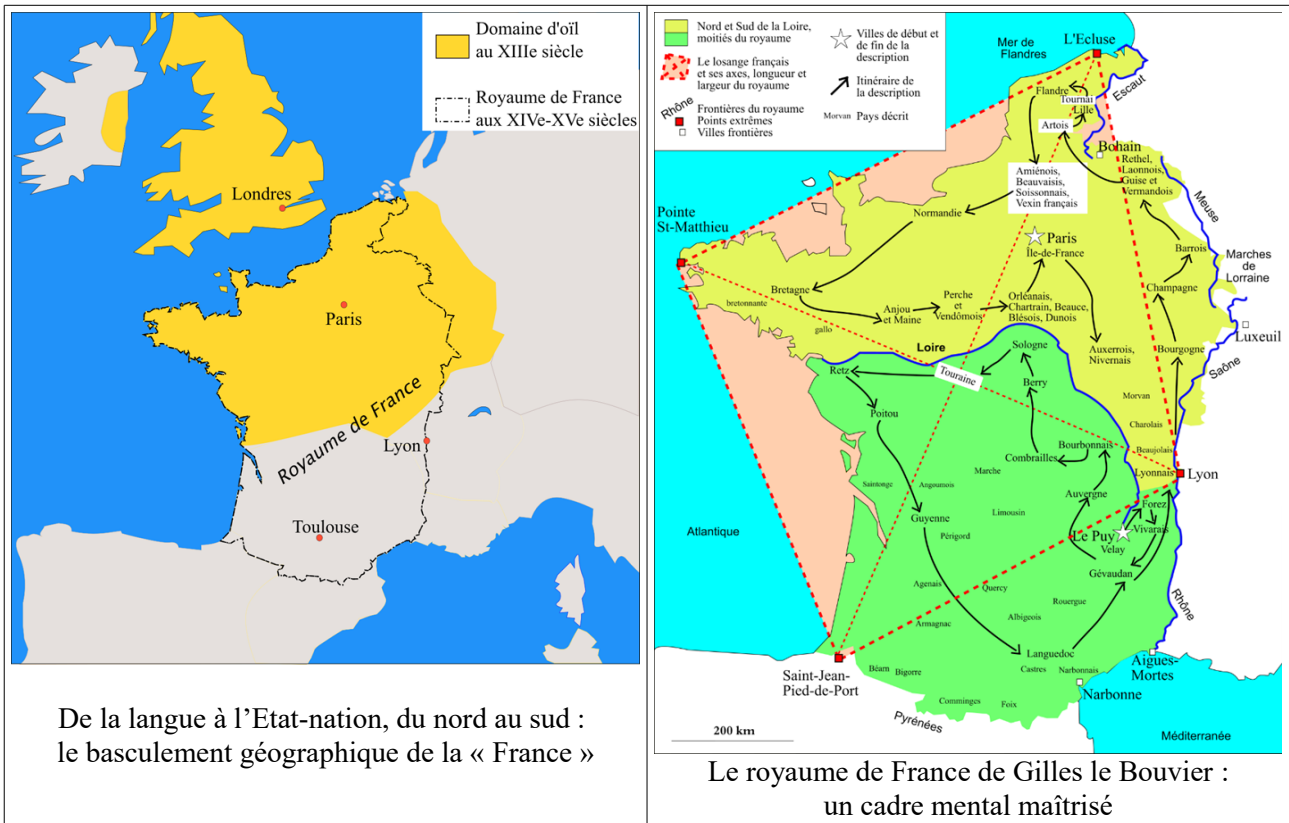
L'aboutissement de cette naturalisation du fait politique a lieu au début du 15^e siècle. En 1420, le traité de Troyes accorde au roi d'Angleterre Henri V la main de la fille du roi de France et la place d'héritier de la couronne. Le parti du dauphin Charles VII, déshérité par le traité, refuse l'idée qu'Henri V puisse devenir roi. Un ouvrage de propagande, *Fluxo biennali spatio*, fait le portrait d'Henri V en étranger : « Comment vous, barbares, dont nous ne comprenons pas le langage [...], pouvez-vous désirer être à notre tête, à nous Français ? »⁴. L'Anglais du traité répond que la situation est commune en Europe : beaucoup de peuples ont un roi qui n'est pas de leur langue. C'est le cas des Angevins de Naples, par exemple. Mais l'honneur français le refuse. Ce qui est intéressant dans cet argument, c'est son irréalité. En fait, Henri V parle très bien français, c'est un prince Plantagenet. Le français est la langue *des* rois. Par ailleurs, une grande partie des habitants du royaume de France ne parlent pas français. Mes ancêtres à moi parlaient sans doute auvergnat et francoprovençal (cette troisième langue romane du royaume, qu'on appelait au Moyen Âge « bourguignon »). L'idée qu'Henri V est étranger ne tient pas la route. En fait, le traité exprime un mythe politique : il associe une triade, un prince, un territoire, une langue, pour définir un peuple. Or cette langue est une représentation imaginaire, et cela nous permet de voir comment se cristallise une représentation.

4. Le troupeau gallique : le mythe

Au cours de la guerre de cent ans, on voit donc apparaître une nouvelle représentation : la France est définie par l'aire du français, qui correspond au cadre du royaume de France. Auparavant, l'espace cognitif des gens de France était l'aire linguistique réelle du français. Désormais, ce qui définit l'aire n'est plus la langue mais l'État-nation en formation. Il y a un lent basculement du linguistique au politique (un politique justifiée par l'idée de la langue). Ce basculement est fondamental. Le Midi était séparé du nord par un mur. Maintenant, il est considéré comme partie intégrante du royaume. C'est un changement d'état d'esprit, lent, souterrain ; il est

4 « *Fluxo biennali spatio* », in « *L'honneur de la Couronne de France* », quatre libelles contre les Anglais (vers 1418-vers 1429), éd. Nicole Pons, Paris 1990, p. 176-177.

difficile d'en rendre compte dans sa globalité. On peut cependant jalonner cette évolution de quelques faits significatifs. Notons d'abord des changements dans les échanges humains : les migrations traditionnelles, du Midi vers le monde ibérique, continuent jusqu'à l'époque contemporaine, mais à côté, on observe des migrations du sud vers le nord, ce qu'a bien remarqué Philippe Contamine. Pour la première fois, sous Charles V, s'exprime une solidarité entre sujets du roi à l'échelle nationale. Premier exemple peut-être en 1370 avec l'émotion suscitée par le sac de Limoges en 1370. Les Parisiens s'indignent du massacre dans une cité d'Aquitaine, dans le monde occitan. Charles V utilise cette émotion pour faire accepter Du Guesclin comme connétable. Paris s'est éloigné de Londres et rapproché de Limoges.



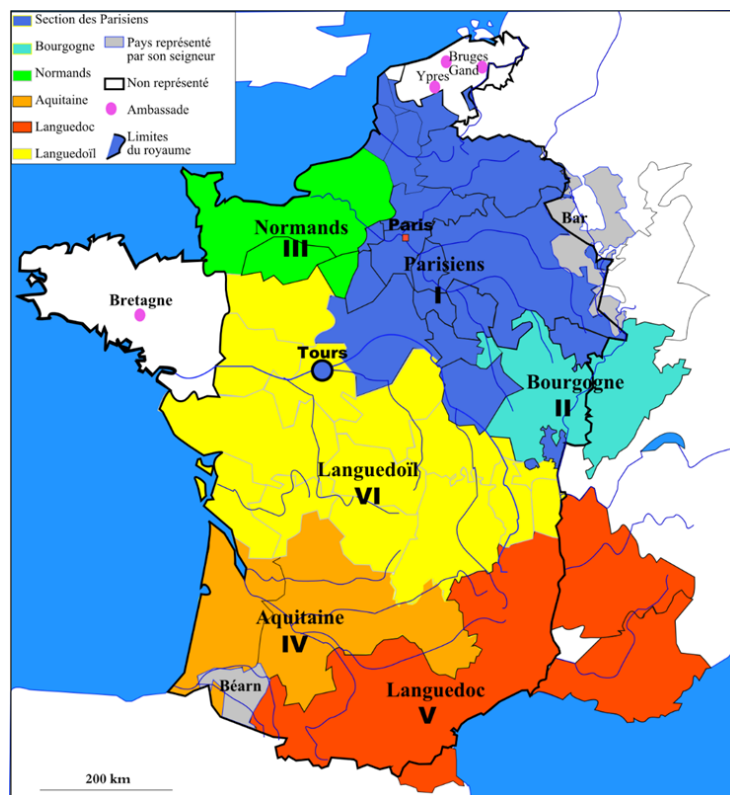
Gilles le Bouvier, héraut Berry du roi Charles VII, écrit une description du monde en français vers 1455 : le *Livre de la Description de pays*. Il choisit comme cadre de description du début de l'oeuvre les frontières du royaume de France : c'est la première description géographique de la France écrite en français. Cela ne correspond pas à une réalité pragmatique : la Flandre et la Bourgogne sont en situation de guerre froide avec la France royale ; la Bretagne est peu intégrée, au contraire le Dauphiné a des liens étroits. Mais le cadre politique s'impose. Le Dauphiné sera décrit en Empire. Et Gilles explique les Dauphinois parlent mal français. C'est normal, puisqu'ils ne vivent pas dans le royaume... L'illustration ci-dessus est une mise en carte du texte de Gilles : énoncé des frontières et des confronts, liste de pays décrits en deux cercles au midi et au nord, forme géométrique globale du royaume : un losange avec deux axes qui partent des quatre extrémités. Le royaume est désormais un cadre mental bien maîtrisé.

La fidélité au roi de France à travers les épreuves de la guerre de cent ans permet la formation imaginaire d'un peuple dans le cadre des Quatre rivières. La juridiction devient une nation. Ces provinces diverses en contact avec le roi mais pas forcément entre elles forment

désormais une unité : en 1484, lors des Etats généraux de Tours, on utilise l'expression « troupeau gaulique ». La métaphore politique du peuple comme troupeau est très ancienne , mais elle est ainsi réactualisée : si les Français se savent différents, leur fidélité les unit et leur donne une identité commune.

5. Le troupeau gaulique : la transformation sociale

Le troupeau gaulique est un mythe politique. Mais ce mythe interfère avec la réalité sociale et la transforme à son tour. Aux Etats généraux de Tours, en 1484, les députés se réunissent spontanément en groupes de discussion : les trois ordres se mélangent selon les affinités régionales. Les députés de 1484 sont pris en grande partie des élites royales : nobles et bourgeois sont en majorité des officiers royaux. Leur division en six sections, que je cartographie ici, est un cas assez unique pour l'époque de grand rassemblement pratique à l'échelle du royaume, sans contrainte d'en haut. Les sections dessinent un portrait des élites royales de la fin du XVe siècle, divisés en grandes régions, au moment où les guerres de Louis XI ont agrandi le royaume au-delà des frontières des Quatre rivières. La France, la Normandie, la Bourgogne, le Midi occitan appelé Languedoc, la Gascogne, le Languedoïl intermédiaire - ce nom linguistique était celui d'une région fiscale. Dans ce portrait du troupeau gaulique, on voit également les marges, les provinces périphériques : Béarn et Barrois sont des principautés sans contact direct avec les autres Français. Bretagne, Flandre sont des Etats en situation de concurrence politique ou d'hostilité, et elles envoient des ambassadeurs. Dernière question : pourquoi l'immense section n° 1 s'est-elle baptisée celle des Parisiens ? On peut risquer une hypothèse : il s'agit du pays de France, mais en 1484 il n'était plus possible de dire que cette section était celle des Français.



Les six sections du « troupeau gaulique » aux Etats de Tours (*Le Royaume des quatre rivières*)

Ce rassemblement du troupeau gallique témoigne d'une formation de la nation comme unité dans la diversité : ce que le médiéviste Yves Renouard appelait « l'unité royale », opposée à la centralisation. Mais cette unité royale est aussi une dynamique, non pas politique mais culturelle. On se souvient que les élites de la France du nord ont fini par croire que l'occitan et le francoprovençal étaient du français. Dans la 2^e moitié du 15^e siècle, les élites du sud intègrent cette idée. Il s'agit d'un nouveau rapport à la langue. L'occitan est perçu comme un dialecte (un *idioma*) du français, qui est une langue (*lingua*), et la langue d'oïl du roi est perçue comme la version supérieure de la langue. L'usage du français à l'écrit et à l'oral se répandent dans tout le Midi entre 1450 et 1550. Les travaux de Jean-François Courouau ont bien fait le point sur cette chronologie⁵. Les autres langues romanes ne disparaissent pas : ce qui se met en place est une diglossie : des usages socialement différenciés. L'occitan perd sa dimension de langue de culture et est réservé aux usages domestiques, le peuple reste monolingue. Mais les élites utilisent le français pour les conversations formelles et les usages valorisés. Cette diglossie peut être qualifiée de nationale, car dans le même temps, l'usage du français diminue fortement en Angleterre et dans les Pays-Bas. L'imaginaire national de la langue finit par devenir une quasi-réalité : parce que les gens y ont cru, qu'ils ont adapté leur comportement à cette croyance, et qu'ainsi, ils ont constitué de nouveaux peuples : des Flamands, des Anglais, des Français.



Un nouveau rapport à la langue : la diglossie nationale
(seconde moitié du 15^e s.)

Conclusion

Il y a donc un va-et-vient permanent entre la réalité sociale et les représentations : les territoires imaginés ne sont pas que des mots. Imaginer la France a permis de la faire exister. Le

⁵ J.-F. Courouau, « L'introduction du français en domaine occitan (XV^e-XVII^e siècle) : bilan provisoire et perspective de recherche », *Annales du Midi*, 2009, vol. 121 n°267 p. 317-344.

mythe qui la forme était une approximation mais il finit par devenir réalité. Au final, on oublie que la France est un construit social et culturel, pour en faire une évidence géographique. C'est le propre de tout ouvrage achevé que de faire oublier les étapes de sa construction.

La formation d'un pays en défait d'autres, et empêche des constructions concurrentes. Finissons en évoquant la voix des vaincus. Les Anglais francophones de culture ont été rejetés hors du troupeau gallique. Le grand médiéviste anglais Malcolm Vale a écrit de belles pages sur l'« *Anglo-french civilization* » des nobles du Moyen Âge, et déploré sa fin. À cause de la guerre de cent ans, l'Angleterre est redevenue une île. Le devenir des Occitans est différent : leur identité culturelle transpyrénéenne a été niée, ou provincialisée dans un cadre national qui est la nouvelle évidence. Par exemple, les linguistes contemporains utilisent comme cadre scientifique la notion de « domaine gallo-roman ». L'occitan n'a pas de rapport avec le catalan, les aires dialectales françaises annexent la Wallonie mais s'arrêtent aux Pyrénées. La carte que vous voyez ici, prise sur un site de linguistes, devrait en fait vous rappeler les idées du 15^e siècle, dans le traité anti-anglais *Fluxo biennali spatio*. Un Etat s'approprie une langue pour définir ses sujets comme peuple.

Eclairer le mythe n'est que la moitié du travail. Il reste à expliquer les ressorts psychologiques de ce succès, comment les gens ont été convaincus - de devenir Français.

Léonard Dauphant